

COMITE SYNDICAL

**VENDREDI 13 MARS 2026
à 18 H**

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire de Repas Collectifs, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle à manger du SIPLARC, au 1 rue Saint-Just à Noisy-le-Sec, sous la présidence de Madame Julie GRÜNEBAUM, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- Madame Julie GRÜNEBAUM
- Madame Sonia BAKHTI-ALLOUT
- Madame Françoise CELATI
- Monsieur Gilles THOMAS

Lesquels forment la majorité du Comité Syndical en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat : NEANT

Absents excusés : NEANT

Absents non excusés : NEANT

A été désignée secrétaire de séance : Françoise CELATI

2026-03/13/05 - Modification du tableau des emplois et des effectifs pour le poste de : responsable gestion comptable et financière à gestionnaire comptable

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en son article L 5211-39 du CGCT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et L5211-17,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts du SIPLARC approuvés par le préfet de Seine-Saint-Denis, le 5 décembre 2000 et modifié en dernier lieu par arrêté préfectoral n°2025-4703,

Vu le budget primitif du SIPLARC,

Vu l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP)

Vu le tableau des emplois et des effectifs (TEE) joint à la présente note de synthèse,

Considérant que l'organe délibérant fixe, par délibération, le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité ou de l'établissement public, en fonction des besoins des services.

Les emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient

L'organe délibérant fixe, par délibération, le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité ou de l'établissement public, en fonction des besoins des services.

Vu l'avis unanimement favorable du CST en séance du 10 février dernier,

Après une analyse approfondie des besoins du Siplarc, il apparaît que les missions actuellement confiées au poste de responsable gestion comptable et financière ne correspondent pas pleinement aux exigences spécifiques du service.

En effet, les missions relatives à la gestion financière et aux marchés publics sont en grande partie assurées par le Directeur Général Adjoint (DGA).

Ainsi, afin d'optimiser l'organisation et d'adapter les fonctions exercées aux besoins réels du service, il est proposé de transformer ce poste en un poste de gestionnaire comptable.

Ce repositionnement permettra d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences requises et les missions effectives du poste et ainsi maîtriser la masse salariale.

DELIBERE

**Délibération adoptée
A l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 093-259300358-20260313-2026031305-DE



Article 1er : entérine la modification du poste susmentionné

Article 2 : adopte la modification corrélative du tableau des emplois et des effectifs (TEE)

Fait à Noisy-le-Sec, le 13 mars 2026



La Présidente

Julie GRÜNEBAUM